

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARILLAC-LE-FRANC

LE 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 30 novembre à 19 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale sur convocation adressée par le Maire, le 24 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, Adjointes ; BORREGA Yann, DENIS Yannick, GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LAVERGNE Marie-Claire, LESBARRERES Philippe, POUTHIER Delphine, RAMSDALE Phillip, SANSREFUS Evelyne.

Absent excusé : AUTANT Éric (donne pouvoir à Pierre BARDOULAT)

La séance a été ouverte à 19 heures sous la **présidence de Monsieur Pierre Bardoulat, maire.**

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne **Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance.**

Le quorum est de 8.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2023
- Délibération relative à la création d'un emploi
- Comptes-rendus du conseil d'école et des syndicats
- Projet de terrain multisports
- Zone d'accélération des énergies renouvelables
- Avis sur la poursuite d'études concernant le projet agrivoltaïque sur le territoire communal
- Travaux bâtiments et voirie
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre est adopté à l'unanimité.

2. Délibération relative à la création d'un emploi

M. le maire explique que l'agent communal titulaire est en congé pour longue maladie. Or, la commune a besoin d'un second poste d'agent technique territorial polyvalent à temps plein. A l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour la création d'un poste en CDI à compter du 1^{er} février 2024.

3. Comptes-rendus du conseil d'école et des syndicats

- A l'école, les effectifs du RPI sont de 45 enfants pour Yvrac et 50 pour Marillac en 2023/2024. Prévisions pour 2024/2025 : 48 enfants à Yvrac et 45 à Marillac. La directrice souhaite un accès plus sécurisé à l'arrière de l'établissement. L'école participera au programme national « 10 jours sans écran » du 13 au 23 mai 2024.
- Rapport des Pompiers : 24 interventions sur la commune depuis le début d'année

- Assainissement collectif : M. Le maire fait part du rapport sur le prix et la qualité du service (RQPS). Le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.
- Le syndicat de rivières (SyBTB) a envoyé son éditorial concernant les travaux effectués en 2023

4. Projet de terrain multisports

Marie-Hélène Boisseau fait part de l'avancée du projet :

- La commune est désormais inscrite sur la plateforme Infrasport pour bénéficier des subventions de l'ANS
- Il est nécessaire de conventionner avec une association sportive affiliée à une fédération ; Yann Borrega se charge de contacter le club de basket de Saint-Sornin
- La directrice de l'école est d'accord pour utiliser l'équipement plusieurs fois par semaine et souhaiterait une piste d'athlétisme pour pratiquer la course et le saut en longueur
- Un devis est demandé à la société SAE pour un terrain en béton microporeux avec barreaudage tout acier, entouré par une piste d'athlétisme avec bac à sable en bout.
- Mme Renaudet de la communauté de communes donnera des explications sur les subventions FEDER le 15/12

5. Zone d'accélération des énergies renouvelables

M. Le maire présente la carte de pré-zonage pour la filière photovoltaïque. Le conseil municipal décide de ne pas ajouter de nouvelles zones pour l'agrivoltaïque.

6. Avis sur la poursuite d'études concernant le projet agrivoltaïque sur le territoire communal

Une réunion d'informations a eu lieu le 2 novembre avec la société Lightsource BP pour un projet porté par deux agriculteurs et concernant les communes de Saint-Sornin, Yvrac-et-Malleyrand et Marillac-le-Franc. Les membres du conseil municipal ne s'opposent pas à la poursuite des études et sont dans l'attente d'un projet plus abouti avant de délibérer.

7. Travaux voirie et bâtiment

- Au presbytère : les travaux sont finis à l'étage et se poursuivent dans la cuisine et la buanderie
- Au cimetière : les pierres de Luget délimitant les allées sont posées, le chantier est donc achevé.
- Le point à temps a été réalisé par l'entreprise Delavallade
- La taille des arbres débutera le 8 janvier avec l'entreprise Renard

8. Questions diverses

- En raison de son prix trop élevé, la commune ne se portera pas acquéreur de la maison de M. et Mme Compain.
- Le fonds de commerce « Chez Baby » est à vendre pour 64900€
- Un arbre qui penche dangereusement est à abattre rapidement route de Puybrunet
- Vœux du conseil municipal : 27/01 à 11h
- Téléthon : le 9/12 : Arrivée des véhicules à 11h15, le 10/12 : randonnées pédestres
- M. Le maire insiste sur la présence indispensable des conseillers lors des élections européennes du 9 juin 2024.

La séance est levée à 20h50.

Prochain conseil municipal : mardi 19 décembre à 18h

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité ce procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pierre BARDOULAT

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène BOISSEAU